



**Charles Le Brun**  
*Marie-Thérèse d'Autriche, Reine de France 1660-1661*  
MV 2042  
© RMN-GP (Château de Versailles) / Hervé Lewandowski

## FICHE THÉMATIQUE

# LA MODE AU XVIIÈME SIÈCLE



## QU'EST CE QUE LE COSTUME ?

### La cour

La cour au XVIIe siècle peut être décrite comme **une société spectacle**. Le rôle du vêtement participe à la représentation et à la hiérarchisation des classes sociales.

Le luxe est concrétisé par l'utilisation des couleurs, des matières, des fournitures apposées sur les pièces de costumes et les accessoires indispensables à la représentation.

### La mode à la cour

Le costume a évolué tant dans la forme que dans les matières et accessoires. Le costume était pensé selon les événements qui ponctuaient la vie à la cour. Tout au long de l'histoire, nombre d'édits somptuaires sont édictés afin de restreindre et de codifier la richesse du costume.

La tenue la plus contraignante, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, est le grand habit réservé aux réceptions extraordinaires.

### Le grand habit

Le costume de cour masculin, dans sa base, est similaire pour le Roi et sa cour. Très rapidement il se compose d'un costume « 3 pièces » qui est enrichi selon les événements auxquels assiste le roi. C'est donc l'ornementation qui joue un rôle essentiel. En effet les broderies, les dentelles, les passementeries, rubans et bijoux permettent d'identifier la personne du Roi. L'instauration du justaucorps à brevet par Louis XIV est effective à partir de 1661.

Le grand habit de cour pour les femmes s'impose à partir de la fin du XVIIe siècle, vers 1670. La Reine, contrairement au Roi, ne possède pas un vestiaire pour les cérémonies particulières comme le Sacre ou le mariage. Seuls les ornements permettent de distinguer la cérémonie à laquelle il est destiné.

Il est composé de trois pièces principales et séparées les unes des autres : le grand corps raide ou corps de robe, de la jupe et du bas de robe ou queue. Il se caractérise également par un décolleté profond, des demi-manches et des engageantes. L'ensemble du grand habit continue tout au long du XVIIIe siècle.



**Charles Le Brun**  
*Marie-Thérèse d'Autriche,*  
*Reine de France 1660-1661*  
MV 2042  
© RMN-GP (Château de Versailles) /  
Hervé Lewandowski



**Antoine Trouvain**  
*Louis XIV 1675-1708*  
INV.GRAV 2066  
© Château de Versailles

**Nicolas II de Larmessin**

*Almanach pour l'année 1683 : Le beau jour de la France arrivé le 6e d'août 1682, 1682*

INV.GRAV 1650

© Château de Versailles, Dist. RMN / © Jean-Marc Manaï

*devant du corps jusqu' à la ceinture : le jupon & le corps s'ornent de pompons; tous les pompons sont de rézeau, de dentelle, & c. d'or. » (1)*

### Les marchands

Le secteur d'activités lié à la mode est très hiérarchisé. Une certaine famille Gaultier est citée de nombreuses fois dans le *Mercure Galant*. En effet les frères Gaultier, dont la boutique est située dans le quartier Saint Eustache à Paris, jouissent d'une grande réputation.

En 1669, Louis XIV crée ce que l'on appelle une garde-robe. Cette dernière a comme premier marchand Gaultier. Outre le roi, la maison fournit la cour et les Menus Plaisirs dans le cadre de présents royaux destinés aux personnalités étrangères. Gaultier réceptionne les riches étoffes des vaisseaux de la Compagnies des Indes. Ils seront à l'origine de nouvelles couleurs telles que « paille » ou encore « prince ».

\*Le *Mercure Galant* : périodique fondé en 1672 par Jean Donneau de Vizé. Il diffuse l'actualité de la Cour sur les arts, les événements, les spectacles, la musique etc.

**Antoine Trouvain**

« La Marquise de Florensac », 1684

Estampe

INV.GRAV 2012

© Château de Versailles

« La Mantille de Cour ou de grand habit.

Le grand habit de Cour consiste en un corps fermé, plein de baleines, & un bas de robe : le corps se couvre d'étoffe; le bas de robe se fait des mêmes étoffes, ainsi que le jupon : le Tailleur de corps construit le corps & le bas de robe; la Couturière, le jupon; & la Marchande de modes ajoute à tout l'habillement les pompons & agréments.

*Le jour qu'une Dame est présentée au Roi, à la Reine, & c. le corps, le bas de robe & le jupon, doivent être noirs ; mais tous les agréments sont en dentelle, en rezeau, & c. tout l'avant-bras, excepté le haut vers la pointe de l'épaule, où le noir de la manche du corps paroît, est entouré de deux manchettes de dentelle blanche, l'une au-dessus de l'autre jusqu'au coude. Voyez Planche 2 Fig. Z, fg. Plus, au-dessous de la manchette d'en-bas, on place un bracelet noir, formé de pompons h : plus, tout le tour du haut du corps se borde d'un tour de gorge de dentelle blanche ee, & par-dessus une palatine(\*) noire, étroite, ornée de pompons, qui descend du col & accompagne le*

### La garde-robe du Roi

Elle est gérée par le grand maître de la garde-robe. À ses côtés se trouvent les maîtres de la garde-robe. Chacun est en charge de tâches particulières. Ils habillent et déshabillent le Roi. Chaque personnel doit respecter la place qui lui est attribuée.

Ainsi, le Grand Maître de la Garde-Robe a en charge tout ce qui est en relation avec les habits, il gère également la dépense. Il habille le Roi tous les matins. Les maîtres, quant à eux, s'occupent des accessoires.

À l'inverse, le soir, ce sont les maîtres qui déshabillent le souverain pendant que le Grand Maître présente le mouchoir et le bonnet de nuit.

Dès 1673, le Roi autorise, par brevet, le grand maître de la Garde-Robe de sélectionner les marchands qui fourniront la garde-robe royale. Il doit choisir les habits royaux pour chaque saison.



Pendant que le roi passe ses habits la présence des artisans est indispensable. Ils doivent être prêts à intervenir si besoin.

Les métiers présents sont : cravatier, tailleurs-chaussetiers, brodeurs, pelletiers, lingiers et cordonniers.

**Cravatier** : « Au 17<sup>e</sup> siècle, le cravatier était un écuyer des services de la chambre du Roi. Fondateur de cette fonction, Louis XIV se voyait apporter tous les matins un vaste choix de cravates et de rubans par le cravatier. Alors que le privilège de nouer l'accessoire au cou du Roi revenait au «Grand Maître de la Garde-Robe», le cravatier devait, quant à lui, apporter la touche finale par de menus ajustements sans oublier par ailleurs, d'exprimer toute son admiration devant tant splendeur. La favorite du Roi, la Duchesse de la Vallière, emprunta quelques un de ces rubans et créa le fameux nœud "Lavallière". »  
« La qualification de «cordouannier» s'appliquait à tous les ouvriers en chaussures, en sellerie, en courroierie employant le cordouan, avec préférence pour les ouvriers en chaussures.  
Les statuts d'Etienne Boileau appellent cette dernière profession "la cordouannerie de soulers et de huèses"(2). »

**Tailleur** : c'est en 1655 que les tailleurs s'associent avec les pourpointiers et le chaussiers afin de « faire et vendre toutes sortes d'habits dont l'on se sert et dont l'on pourra se servir à l'avenir pour couvrir et habiller toutes sortes de personnes, de quelques qualité, âge et sexe qui se puissent présenter, » (2) Leur statut est donné en 1660 et ne sera pas changé jusqu'à la révolution.

## La maison de la Reine

La garde-robe de la Reine est placée sous la responsabilité de la dame d'atours. Elle gère les femmes de chambre. Elle doit également gérer les commandes d'étoffes, les robes de cour et est en charge des règlements.

Le linge est sous la responsabilité de la dame d'Honneur.

L'organisation de la garde-robe de la Reine et de son lever diffère de ceux du Roi. En effet, le matin un valet de la garde-robe apporte à la première femme de chambre un livre d'échantillon des robes. La Reine choisit, à l'aide d'épingles plantées dans les échantillons, ses différentes tenues pour la journée.



**Nicolas Arnoult**  
« Le tailleur français », vers 1695  
Planche 18  
Bibliothèque municipale de Versailles, Res in-fol.

(1) Art du tailleur : contenant le tailleur d'habits d'hommes, les culottes de peau, le tailleur de corps de femmes & enfants, la couturière & la marchande de modes / par M. de Garsault Éditeur : (Paris) Date d'édition : 1769 Source : Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares, V-3934 (2)

(2) Ordonnance Royale, t. VIII, p.548. Les corporations ouvrières de Paris du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : histoire, statuts, armoiries, d'après des documents originaux ou inédits. Tailleurs / par Alfred Franklin Auteur : Franklin, Alfred (1830-1917). Auteur du texte Éditeur : (Paris) Date d'édition : 1884. P. 10. Source : Bibliothèque nationale de France, département Sciences et techniques, FOL-V-2096